Communauté de Communes des Portes de Rosheim

Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo neuf et à la motorisation d'un vélo classique

BISCHOFFSHEIM • BOERSCH • GRENDELBRUCH • GRIESHEIM • MOLLKIRCH • OTTROTT • ROSENWILLER • ROSHEIM • SAINT-NABOR

Pour encourager la pratique du vélo au quotidien, les élus de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR) ont souhaité mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de vélos neufs ainsi qu'à la motorisation de vélos classiques.

Présentation du dispositif

Matériel éligible

Pour l'achat d'un vélo neuf : tout type de vélo (classique ou à assistance électrique - hormis vélo de course) :

- **neuf et acheté à compter du 1er janvier 2023 ;**
- répondant à la **norme NF EN 15194** pour les vélos à assistance à électrique (assistance bridée à 25 km/h) ;

Pour la motorisation d'un vélo classique (neuf ou d'occasion) :

- le moteur installé devra obligatoirement être **neuf** et **respecter la réglementation française et européenne** (vitesse maxi de 25 km/h et puissance 250 W, capteur de pédalage).

Montant des aides

- **prime vélo classique :** aide de 20% du coût d'achat TTC, plafonnée à 60 € ;
- **prime vélo à assistance électrique (VAE) :** aide de 10% du coût d'achat TTC, plafonnée à 120 € ;
- **prime vélo-cargo (ou tricycle) équipé d'une assistance électrique** : aide de 10% du coût d'achat TTC, plafonnée à 180 €.
- **prime à la motorisation d'un vélo classique** : aide de 10% du coût de motorisation TTC, plafonnée à 120 €.

Bénéficiaires du dispositif

Les particuliers qui résident dans l'une des neuf communes de la CCPR :

- **à partir de 10 ans pour la prime vélo classique,** et les cycles à assistance électrique adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- **à partir de 18 ans pour la prime vélo à assistance électrique et pour la prime à la motorisation d'un vélo classique ;**
- une seule aide par bénéficiaire au titre du présent dispositif ;
- plusieurs demandes peuvent être effectuées au sein d'un même foyer ;
- aide octroyée sans condition de ressources.

Dates du dispositif: Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Formulaire de demande à télécharger sur :
www.cc-portesderosheim.fr ou à venir récupérer au siège de la CCPR
86 b, Place de la République - 67 560 Rosheim - Tel : 03 88 50 47 16 - courrier@ccp-r.fr